

» Un gisement ayant été reconnu par de précédentes recherches, il faut indiquer successivement ce qu'il y a lieu de faire : 1° Pour la mise en exploitation (travaux préparatoires et travaux d'exploitation proprement dits); 2° Pour extraire le minerai, c'est-à-dire pour l'abattre, le transporter et le monter à la surface; 3° Pour organiser les services généraux d'une bonne exploitation (enlèvement des eaux, aérage). Ce petit ouvrage, venant après tant d'autres, savants et didactiques, ne devra pas être seulement un aide-mémoire, mais il s'efforcera d'exposer avec méthode les idées générales ou les notions pratiques nécessaires à un bon directeur de mines, aux ingénieurs et contrôleurs des mines, aux administrateurs de sociétés minières, aux maîtres mineurs, aux exploitants et à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'art des mines. »

C'est là, on en conviendra, une entreprise hérissée de difficultés, et l'auteur a sagement fait d'en tourner un certain nombre, et de s'adresser principalement à une catégorie de lecteurs, c'est-à-dire à tous ceux, praticiens ou non d'une autre industrie, qui se trouvent amenés par les circonstances à s'occuper de l'exploitation des mines. A ces derniers, l'ouvrage se recommande par la clarté de l'exposé, par l'abondance des matières et par la mesure donnée aux développements des questions les plus intéressantes. Les problèmes d'actualité n'ont pas été négligés, c'est ainsi que les explosifs de sûreté, le remblayage hydraulique, le sauvetage, l'extraction électrique, pour ne citer que ces points, sont examinés, brièvement comme le comporte le cadre imposé, mais en tenant compte des résultats acquis par les travaux les plus récents.

C'est avec raison que les descriptions détaillées d'appareils mécaniques ont été supprimées : les chapitres relatifs à l'extraction, à l'épuisement et à la ventilation, qui sont constitués en grande partie par des applications de la mécanique à l'art des mines, ont donc nécessairement été écourtés.

Sur d'autres sujets, on regrette de constater des omissions qui ne se justifient pas complètement par le souci de la concision. Des réserves s'imposent aussi en divers endroits au sujet d'appréciations formulées en termes trop absolus. Ainsi dans le chapitre des puits, les procédés de fonçage par dragages ne sont même pas mentionnés, et le procédé à l'air comprimé mérite certainement mieux que le un peu surpris également de trouver, dans le chapitre de l'aérage, Ser.

Le principal élément d'intérêt que présente ce livre pour les professionnels de la mine réside dans la note personnelle que M. Colomer a réussi à donner à son exposé, entre autres dans les nombreuses indications pratiques que lui suggère une longue expérience des charbonnages et des mines métalliques; certaines questions de détail concernant diverses opérations de l'exploitation, l'organisation des travaux, les mesures indispensables à prendre en vue de prévenir les accidents, sont condensées d'une façon très substantielle. A ce point de vue, l'ouvrage sera consulté avec fruit par les conducteurs de travaux, chefs mineurs et surveillants; ils y trouveront le rappel des règles essentielles qu'ils ont pour mission de faire appliquer, et des notions utiles sur les méthodes et les procédés si variés et si complexes se rattachant aux branches de l'art des mines qui sortent du cadre des occupations habituelles de ces agents.

L. D.

Étude sur la condition des ouvriers des mines en Australasie, par E. GLASSER, ingénieur des mines. — In 8° de 348 pages. (H. DUNOD et E. PINAT, éditeurs, Paris.)

M. E. Glasser ayant visité la plupart des districts miniers importants de l'Australasie, s'est attaché à étudier la situation créée aux ouvriers des exploitations minérales de ces régions par les tendances socialistes des sociétés australasiennes, et par le développement si considérable qui a été donné depuis quelques années à la législation ouvrière et sociale dans presque toutes ces colonies.

La Nouvelle-Zélande offre un intérêt tout spécial pour l'étude des questions ouvrières, car c'est de toutes les contrées de l'Australasie, peut-être même du monde entier, celle où la législation ouvrière est la plus complète et la plus développée dans le sens que réclame le parti ouvrier. Cette législation a d'ailleurs servi de modèle à celle des autres Etats de l'Australie; c'est à elle que l'auteur s'attache principalement. Son enquête sur place s'est étendue ensuite aux quatre Etats où l'industrie des mines présente la plus grande importance, c'est-à-dire ceux de la Nouvelle-Galles, de Queensland, de Victoria et de l'Australie occidentale. La majorité des exploitations sont des exploitations d'or, très différentes des exploitations européennes; cependant, en Nouvelle-Galles du Sud, l'extraction de la houille occupe un très grand nombre d'ouvriers groupés en des centres miniers fort importants, ce qui permet des comparaisons aisées entre les conditions dans

lesquelles travaillent ces mineurs et ceux de nos bassins houillers. L'auteur prend naturellement comme points de repère les exploitations françaises, mais la plupart de ses déductions s'appliqueraient, à peu de chose près, à la Belgique et aux autres pays miniers européens.

L'ouvrage débute par des considérations sur les sources d'où dérivent les solutions données aux questions ouvrières, soit que ces solutions soient imposées par la loi, soit qu'elles résultent d'une entente entre les intéressés, soit qu'elles procèdent de l'arbitrage obligatoire.

L'arsenal des lois ouvrières en Australie est fort compliqué (il n'y en a pas moins de cinquante-six pour la Nouvelle-Zélande), et cela d'autant plus qu'une loi nouvelle est fréquemment amendée. L'auteur analyse toutes celles qui sont spéciales aux mines ou qui peuvent intéresser l'ouvrier mineur. Les indications générales qu'il en tire se résument comme suit : Tout ce qui touche à la réglementation du travail dans les mines, à l'hygiène et à la sécurité du mineur, à la surveillance administrative, au travail des femmes et des enfants, est réglé d'une manière particulière et à titre d'exception formelle au droit commun industriel. Quant aux mesures de prévoyance sociale (retraites, secours en cas de maladie) qui trouvent leur application en dehors de la mine, elles sont, au contraire, toujours applicable aux mineurs au même titre qu'à tous autres ouvriers, et c'est à peine si en matière de réparation des accidents, où reparaissent des circonstances particulières tenant aux dangers du travail souterrain, certaines Colonies ont des lois spéciales aux mines.

La libre initiative ne paraît jamais avoir eu qu'un rôle restreint, même nul du côté patronal, et le rôle de l'entente entre intéressés devient de jour en jour moins important à mesure que l'on recourt plus fréquemment à l'arbitrage obligatoire. M. Glasser résume les dispositions législatives sur cet objet, puis il expose les résultats de l'application qui en a été faite dans les divers centres miniers. Ce chapitre, d'une lecture très attrayante, mérite de retenir l'attention par les nombreux faits qui y sont exposés et par les conséquences d'ordre général qui s'en déduisent. On y voit que l'arbitrage obligatoire aboutit fatalement à une réglementation de plus en plus étroite et de plus en plus minutieuse des conditions du travail, à l'accroissement incessant des avantages de diverses natures concédés aux ouvriers ; qu'il favorise la puissance syndicale, sans atteindre son but immédiat, qui est de rétablir la bonne harmonie entre le capital et le travail et de supprimer les grèves. L'application des lois sur

l'arbitrage impose à l'industrie des charges souvent très-lourdes. Comme les prix de vente des produits minéraux sont fixés par la concurrence étrangère, chaque augmentation du prix de revient diminue le nombre des gisements dont il est possible de tirer parti et restreint dans chaque mine l'importance des richesses qui restent accessibles à l'exploitation. Il est donc à craindre que la voie où l'on s'est engagé n'aboutisse à paralyser l'essor des industries minières.

C'est une conclusion sur laquelle l'auteur insistera encore dans la suite, et qui se trouve d'abord corroborée par l'étude de la question des salaires des mineurs et du travail fourni en échange. Les différents modes de rémunérations des salaires, les travaux auxquels ils s'appliquent, la situation très différente faite aux ouvriers des mines métalliques et à ceux des mines de houille, par les conditions du gisement, d'une part, et les conditions du début de la mise en exploitation, d'autre part, la puissance d'achat du salaire, la durée de la journée de travail, le repos hebdomadaire, le rendement de l'ouvrier, autant de questions sur lesquelles l'auteur a recueilli des observations précieuses que l'on peut résumer ainsi : Hauts salaires joints aux courtes journées, sans compensation par la quantité de travail fourni et sans profit réel pour l'ouvrier.

La 3^{me} partie du livre est consacrée aux mesures de protection et de prévoyance à l'égard des mineurs.

En ce qui concerne l'hygiène des ouvriers mineurs, les mesures réglementaires sont peu nombreuses et de peu d'effet, et en dehors d'elles, il n'a jamais été pris soin d'une façon spéciale de la santé du personnel des mines.

Au point de vue de la sécurité, les dispositions édictées sont beaucoup plus sérieuses; elles sont empruntées dans l'ensemble aux règlements anglais, mais plus strictes quant à la lettre sur bon nombre de points. Si ces mesures étaient rigoureusement appliquées par chacun, elles garantiraient la sécurité des ouvriers d'une façon efficace, mais elles sont malheureusement loin d'être observées; les faits dont l'auteur a été témoin sont à cet égard beaucoup plus concluants que l'argument tiré de l'examen d'une statistique imparfaite des accidents miniers.

Cette situation tient à plusieurs causes dont la principale paraît bien être l'incurie des ingénieurs exploitants. La surveillance administrative est inefficace. Les inspecteurs du Gouvernement sont recrutés parmi les ingénieurs exploitants, parfois parmi ceux qui n'ont pas pu trouver à être occupés dans quelque exploitation; ils

manquent donc d'autorité personnelle; de plus, leur activité doit s'exercer sur des étendues souvent énormes; enfin la justice ne paraît intervenir que trop rarement pour seconder les efforts des inspecteurs.

L'intervention de délégués ouvriers, que les Unions ont su imposer aux patrons, et qui est reconnue par la loi dans plusieurs Etats de l'Australie, consiste en visites de surveillance générale, périodiques ou non, et en enquêtes sur les accidents graves. Cette intervention est dépourvue de sanction et, sauf dans le dernier cas, elle est, en fait, peu fréquente.

La protection des femmes et des enfants est résolue par les lois sur les mines ou les sentences des Cours d'arbitrage.

Les secours en cas d'accidents sont assurés en partie, aux frais des patrons, par les dispositions législatives, dont les mécanismes divers sont nettement exposés, et en partie par les Unions ouvrières. L'intervention des organisations de mineurs s'exerce d'une façon très large, les sociétés de secours mutuels indépendantes des mines sont aussi très florissantes, de sorte que l'ouvrier victime d'un accident finit par toucher une allocation équivalente à peu près à son salaire normal; en cas d'accident mortel, la veuve ou les enfants de la victime reçoivent un capital de plusieurs milliers de francs. C'est là un fort joli résultat. Quant aux charges que la réparation des accidents constitue pour les exploitants, elles sont notablement moindres qu'en France en vertu de la loi de 1898.

Les mesures de prévoyance à l'égard de la maladie et de la vieillesse n'ont fait l'objet d'aucune tentative de législation spéciale en faveur des mineurs. Les secours en cas de maladie font l'objet de nombreuses mutualités; dans les centres miniers, les hôpitaux sont entretenus par les mines à l'aide d'un fonds spécial alimenté par des retenues sur les salaires. L'initiative privée n'a rien fait pour l'institution des pensions de vieillesse; les Etats de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria ont depuis peu promulgué des lois accordant des pensions aux individus âgés de 65 ans, et n'ayant pas de revenus suffisants ou incapables de gagner leur vie. Le taux de ces pensions est relativement fort élevé.

La 4^{me} et dernière partie traite de la condition matérielle et morale de l'ouvrier mineur, du budget familial, des revendications ouvrières, de l'organisation et de l'attitude des Unions professionnelles, des mines aux mineurs, etc. Bien que mieux partagés que leurs frères d'Europe, les ouvriers de l'Australasie ne se montrent pas plus satisfaits de leur sort et ne mettent pas moins d'acharne-

ment et d'âpreté à en réclamer l'amélioration; ils le font toutefois avec plus de méthode et de calme. Mais en Australasie, pas plus que chez nous, les représentants des ouvriers ne paraissent se préoccuper de l'avenir de l'industrie dont ils vivent et dont ils cherchent inconsidérément à tirer tout ce qu'elle peut rendre aujourd'hui, sans aucun souci du lendemain.

Tels sont les traits les plus caractéristiques du tableau que nous trace M. Glasser de la situation économique et sociale des ouvriers mineurs aux antipodes. Ce tableau tire son intérêt à la fois de l'inédit, de l'importance et de l'actualité du sujet. Les conclusions ne paraîtront sans doute pas exemptes d'un certain pessimisme, mais quelle que soit sur ce point l'impression du lecteur, il ne pourra méconnaître que cette étude consciencieuse et documentée n'apporte de précieux enseignements. Elle intéressera surtout ceux que préoccupe la tendance actuelle de faire des mines le champ d'expériences de certaines réformes sociales et économiques dont les conséquences seraient, pour une industrie luttant âprement contre les difficultés naturelles et une concurrence sans cesse croissantes, bien plus graves que dans un pays neuf où l'ère des explorations est loin d'être close.

L. D.